

Bilan de foresterie urbaine

À quoi sert le bilan de foresterie urbaine ?

La prise en compte de la végétation existante permet de planifier l'emplacement de la nouvelle construction de manière à maintenir et protéger les meilleurs arbres sur le terrain. Cet effort collectif pour la protection du couvert forestier de notre ville favorisera le développement durable et assurera un meilleur environnement, au bénéfice de tous les citoyens et des générations futures.

Qui peut préparer un bilan de foresterie urbaine ?

Une personne compétente en la matière, c'est-à-dire :

- un ingénieur forestier ;
- un arboriculteur certifié ;
- un architecte paysagiste ;
- un biologiste ;
- tout autre professionnel de compétence semblable (autorisation de la Ville au préalable).

Quand a-t-on besoin d'un bilan de foresterie urbaine ?

Avant d'entreprendre un des projets suivants :

- La construction d'un nouveau bâtiment ;
- L'agrandissement de la superficie d'implantation d'un bâtiment existant ;
- Le déplacement d'un bâtiment.

Comment rédiger un bilan de foresterie urbaine conforme ?

Afin que le conseil consultatif en urbanisme de la Ville puisse bien comprendre le projet et déterminer les impacts de ce dernier sur la végétation existante, des éléments spécifiques doivent se retrouver dans le bilan de foresterie urbaine. Le bilan doit être présenté selon le modèle présenté à la page suivante afin que la demande soit analysée. Les demandes incomplètes seront rejetées. Le bilan doit comporter les trois éléments suivant :

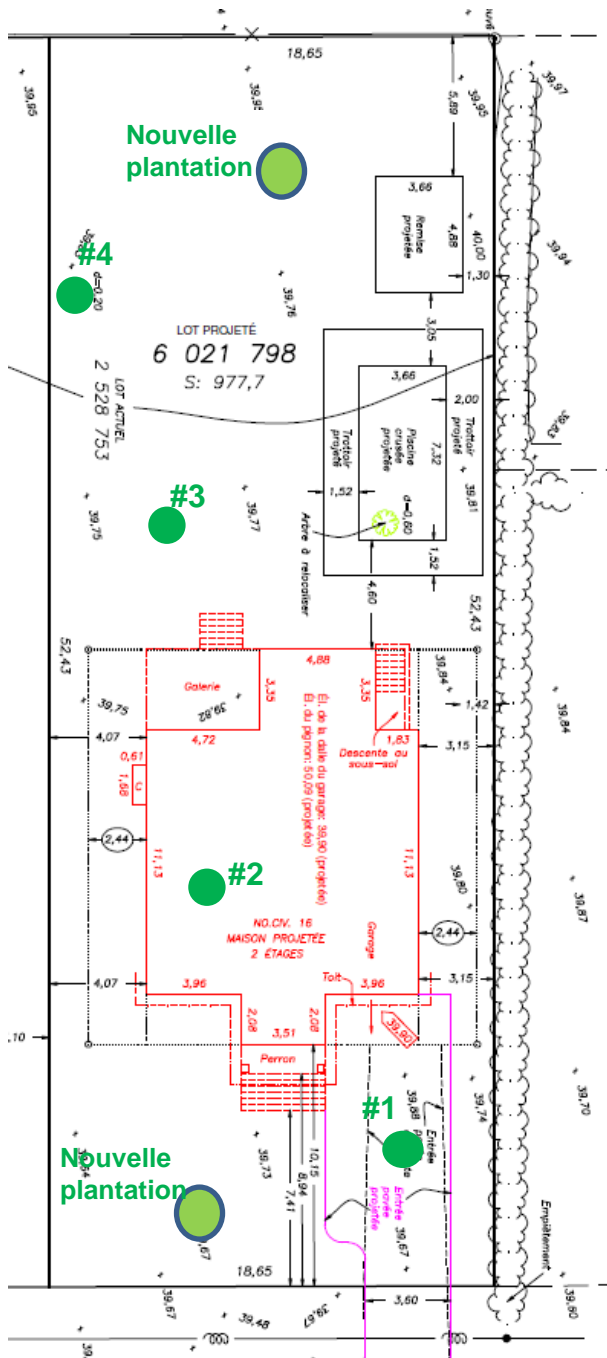
1. **Plan d'implantation des travaux demandés avec les arbres existants**
2. **Tableau d'inventaire des arbres avec les recommandations**
3. **Photos**

1. Plan d'implantation des travaux demandés avec les arbres existants

Éléments obligatoires requis :

- 1.1. Insérer le plan d'implantation des travaux (nouvelle maison, agrandissement, etc.) incluant tous les arbres présents sur le lot (joindre également le fichier d'origine avec les documents).
- 1.2. Identifier les arbres existants avec des numéros (1 à x) et un symbole approprié pour bien les distinguer.
- 1.3. Identifier la localisation approximative des arbres à remplacer (nouvelles plantations) avec un symbole différent de celui des arbres existants.

Exemple de localisation avec implantation des travaux projetés :



2. Tableau 1 : Inventaire des arbres et recommandations

Éléments obligatoires requis (selon le modèle de tableau) :

- 2.1. Inscrire le numéro de l'arbre en référence au plan
- 2.2. Inscrire l'essence et le diamètre mesuré à 1,4 m du sol (DHP) en centimètres (10 cm et plus)
- 2.3. Caractériser les arbres selon leur condition de santé générale (structurale et physiologique) à l'aide des classes suivantes : excellente (sujet exceptionnel), bonne, moyenne, faible, mort
- 2.4. Identifier les impacts du projet sur les arbres (distance de la fondation, stationnement, etc.)
- 2.5. Inscrire la recommandation : arbre à conserver ou abattre (motif) en fonction des travaux demandés (en conformité avec le règlement)
 - a) Pour les arbres à conserver, déterminer la méthode de protection préconisée selon le cas à l'aide du document explicatif *Méthodes de protection des arbres autorisées lors des travaux (selon le chapitre 9 du règlement de zonage)*
 - b) Pour les arbres à abattre, indiquer si l'arbre doit être remplacé.
- 2.6. Pour les arbres à remplacer, inscrire l'essence de l'arbre de remplacement si choisie et la localisation approximative de ce dernier (façade, marge latérale, cour arrière)

Exemple de tableau conforme accepté

No	Essence et dhp ¹	Propriété de l'arbre	Condition générale	Impacts et recommandations
1	Érable argenté de 40 cm	Arbre privé	Bonne condition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts des travaux : arbre situé dans le stationnement projeté. ▪ Recommandation : Abattage et remplacement ▪ Remplacement de l'arbre : Érable à sucre en façade
2	Épinette de 20 cm	Arbre privé	Mauvaise condition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts des travaux : Arbre situé dans la zone d'implantation de la maison projetée. ▪ Recommandation : Abattage et remplacement ▪ Remplacement de l'arbre : Tilleul en cour arrière
3	Épinette de 34 cm	Arbre privé	Bonne condition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts travaux : Arbre situé à 5 m de la fondation ▪ Recommandation : Arbre à conserver et à protéger ▪ Méthode de protection si requise : Installer une clôture de protection à 2 m du tronc.
4	Chêne rouge de 40 cm	Arbre privé	Bonne condition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts travaux : Aucun impact ▪ Recommandations : Arbre à conserver et à protéger ▪ Méthode de protection si requise : Aucune

¹ Dhp : diamètre mesuré à hauteur de poitrine (1.4 m)

3. Photos

Éléments obligatoires requis :

3.1. Inscrire le numéro de l'arbre en référence au plan



Photo 1 : Arbre #1